

SOMMAIRE

BILAN-ACTIF	04
BILAN-PASSIF	04
COMPTE DE RÉSULTAT	05
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	06
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE	10
Note 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES	14
Note 2 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	15
2.1. Détermination du périmètre	15
Entité consolidante	15
Principe d'inclusion dans le périmètre	15
Variations du périmètres	16
2.2. Composition du périmètre	16
Note 3 : PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION	16
3.1. Méthodes de consolidation	16
Intégration globale	16
Intégration proportionnelle	16
Mise en équivalence	16
3.2. Date de clôture	17
3.3. Élimination des opérations réciproques	17
3.4. Conversion des comptes en devises étrangères	17
3.5. Écarts d'acquisition	17
Note 4 : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	17
4.1. Prêts et créances	17
4.2. Dépréciation sur prêts et créances et provisions sur engagement de financement et de garantie	18
Dépréciation et provision individuelle sur les prêts et créances	18
Dépréciation collective sur les prêts et créances	18
4.3. Opération de location financement preneur	18
4.4. Titres	19
Détermination de la juste valeur des instruments financiers	19
Classification des titres	19
Comptabilité de couverture	22
4.5. Dettes représentées par un titre	22
4.6. Distinction dettes et capitaux propres	22
4.7. Provisions	23
4.8. Dettes envers la clientèle et envers les établissements de crédit	23
Contrats d'épargne réglementée	23
4.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie	23
4.10. Avantages au personnel	23
Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	24
Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	24
Avantages à long terme	24
Indemnités de fin de contrat de travail	24
Avantages à court terme	24
4.11. Immobilisations	24
4.12. Commissions	26
4.13. Impôts sur les résultats	26
Impôts différés	26
Intégration fiscale	26
4.14. Intérêts de certains prêts pris en charge par l'État	26
4.15. Garanties financières et engagements de financement	26
4.16. Opérations en devises	27
Actifs ou passifs financiers monétaires	27
Actifs ou passifs financiers non monétaires	27

SOMMAIRE

4.17. Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers.....	27
4.18. Changement de méthode comptable	28
Note 5 : INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8).....	28
5.1. Information sectorielle par métier (1 ^{er} niveau)	28
5.2. Information sectorielle par zone géographique (2 nd niveau)	28
Note 6 : INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES	28
Note 7 : AUTRES INFORMATIONS	28
7.1. Rémunération non encore distribuée	28
Note 8 : NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE ET NON ENCORE APPLIQUÉES DU FAIT DE LA DATE DE SURVENANCE	29
Note 9 : CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	29
Note 10 : ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	30
Note 11 : COUVERTURE	33
Note 12 : ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	33
Note 13 : CLIENTÈLE	34
Note 14 : ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	35
Note 15 : CADRAGE DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	35
Note 16 : INSTRUMENTS FINANCIERS - RECLASSEMENTS.....	36
Note 17 : IMPÔTS	36
Note 18 : COMPTE DE RÉGULARISATION ET ACTIFS ET PASSIFS DIVERS	37
Note 19 : PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	38
Note 20 : IMMEUBLES DE PLACEMENT	38
Note 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	38
Note 22 : ÉCART D'ACQUISITION	39
Note 23 : DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	39
Note 24 : PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE	40
Note 25 : PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS	40
Note 26 : DETTES SUBORDONNÉES	42
Note 27 : RÉSERVES LIÉES AU CAPITAL ET RÉSERVES	42
Note 28 : ENGAGEMENTS DONNÉS ET RECUS.....	43
Note 29 : INTERETS ET PRODUITS/CHARGES ASSIMILÉES	44
Note 30 : COMMISSIONS	44
Note 31 : GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	45
Note 32 : GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE.....	45
Note 33 : PRODUITS/CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	46
Note 34 : FRAIS GÉNÉRAUX	47
Note 35 : COÛT DU RISQUE.....	49
Note 36 : GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	49
Note 37 : VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION	50
Note 38 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES.....	50
Note 39 : RECYCLAGE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES	51
Note 40 : IMPÔT RELATIF À CHAQUE COMPOSANTE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES.....	52
Note 41 : INFORMATION SECTORIELLE.....	52
Note 42 : JUSTE VALEUR.....	54
Note 43 : INFORMATIONS DIVERSES	55

LES DIRIGEANTS

FÉDÉRATION

Président

Bernard Flouriot

Vice-président

Jean-Louis Bazille

Administrateurs

Marie-Hélène Bazin

Noël Blanchard

Yves Champagne

Hubert Chauvin

Jean-Claude Gascoin

Gérard Gault

Christophe Leroux

Jean-Pierre Ludeau

Jean-Pierre Menanteau

Daniel Ménard

Anne-Marie Nicolle

Yvan Séjourné

Hervé Thaunay

Annie Thomas

CAISSE FÉDÉRALE

Président

Bernard Flouriot

Vice-président

Jean-Louis Bazille

Administrateurs

Marie-Hélène Bazin

Noël Blanchard

Yves Champagne

Hubert Chauvin

Jean-Claude Gascoin

Gérard Gault

Christophe Leroux

Jean-Pierre Ludeau

Jean-Pierre Menanteau

Daniel Ménard

Anne-Marie Nicolle

Yvan Séjourné

Hervé Thaunay

Annie Thomas

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général

Isabelle Pitto

COMITÉ DE DIRECTION

Directeur général adjoint

Directeur réseaux

Claude Bazireau

Secrétaire général

Thierry Helleux

Directeur du développement

Serge Luda

Directeur des ressources humaines

Jacques Pinier

Directeur financier

Hervé Malet

Directeur exploitation

Pascal Auvray

CRÉDIT MUTUEL D'ANJOU

BILAN CONSOLIDÉ PUBLIABLE AU 31/12/2009

Bilan actif - IFRS

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Caisse, Banques centrales, CCP	49 521	44 453
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	180 454	171 828
Prêts et créances sur les établissements de crédits	898 803	1 047 019
Prêts et créances sur la clientèle	2 797 524	2 762 252
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Actifs d'impôts courants	17 638	14 200
Actifs d'impôts différés	11 728	8 568
Compte de régularisation et actifs divers	71 213	70 063
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0	0
Immeubles de placement	154	145
Immobilisations corporelles	27 362	30 392
Immobilisations incorporelles	1 218	3 337
Écart d'acquisition	0	0
TOTAL DE L'ACTIF	4 055 615	4 152 257

Bilan passif - IFRS

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Banques centrales, CCP	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	8 370	6 347
Instruments dérivés de couverture	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	670 660	762 533
Dettes envers la clientèle	2 338 370	2 326 168
Dettes représentées par un titre	624 138	631 148
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0
Passifs d'impôts courants	5 707	2 655
Passifs d'impôts différés	1 979	1 963
Compte de régularisation et passifs divers	45 749	79 715
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0
Provisions pour risques et charges	3 986	6 714
Dettes subordonnées	0	0
Capitaux propres totaux	356 656	335 014
Capitaux propres part du Groupe	356 656	335 014
- Capital et réserves liées	117 102	102 968
- Réserves consolidées	116 039	116 037
- Gains ou pertes latents ou différés	113 085	112 151
- Résultat de l'exercice	10 430	3 858
Intérêts minoritaires	0	0
TOTAL DU PASSIF	4 055 615	4 152 257

CRÉDIT MUTUEL D'ANJOU

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PUBLIABLE

AU 31/12/2009

Comptes de résultats - IFRS

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Intérêts et produits assimilés	146 807	163 804
Intérêts et charges assimilées	-93 936	-121 033
Commissions (produits)	40 312	42 751
Commissions (charges)	-6 360	-6 791
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-890	-6 017
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3 326	3 343
Produits des autres activités	814	2 117
Charges des autres activités	-801	-597
Produit net bancaire IFRS	89 272	77 577
Charges générales d'exploitation	-62 750	-59 376
Dotations / Reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles.	- 4 677	-5 675
Résultat brut d'exploitation IFRS	21 845	12 526
Coût du risque	-8 659	-6 774
Résultat d'exploitation IFRS	13 186	5 752
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0
Gains ou pertes sur autres actifs	287	368
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0
Résultat avant impôt IFRS	13 473	6 120
Impôts sur les bénéfices	-3 043	-2 262
Résultat net	10 430	3 858
Intérêts minoritaires	0	0
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	10 430	3 858



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital et réserves liées			Réserves consolidées
	Capital	Réserves liées au capital	Élimination des titres auto-détenus	Réserves consolidées
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2008	96 055	4 789	-2 223	106 535
Augmentation de capital	4 347			
Élimination des titres auto-détenus				
Émission d'actions de préférence				
Composante capitaux propres des instruments hybrides				
Transactions dont le montant est fondé sur des actions				
Affectation du résultat 2007				12 088
Distribution 2008 au titre du résultat 2007				- 2 586
SOUS-TOTAL DES MOUVEMENTS LIÉS AUX RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	4 347			9 502
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
Résultat 2008				
SOUS-TOTAL				
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				
Changement de méthodes comptables				
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence				
Variations des taux de conversion				
Autres variations				-1
Capitaux propres au 31 décembre 2008	100 402	4 789	-2 223	116 036

Gains/pertes latents ou différés (net d'IS)				Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Liés aux écarts de conversion	Liés à la réévaluation hors instruments financiers	Variations de valeur des instruments financiers					
		Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture				
		127 259		12 088	344 503 4 347		344 503 4 347
				-12 088	- 2 586		- 2 586
				-12 088	1 761		1 761
		15 108		3 858	- 15 108 3 858		-15 108 3 858
		15 108		3 858	- 11 250		- 11 250
					-1		-1
		112 151		3 858	335 013		335 013

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital et réserves liées			Réserves consolidées
	Capital	Réserves liées au capital	Élimination des titres auto-détenus	Réserves consolidées
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2009	100 402	4 789	- 2 223	116 036
Augmentation de capital	14 434		- 300	
Élimination des titres auto-détenus				
Émission d'actions de préférence				
Composante capitaux propres des instruments hybrides				
Transactions dont le montant est fondé sur des actions				
Affectation du résultat 2008				3 858
Distribution 2009 au titre du résultat 2008				- 2 903
SOUS-TOTAL DES MOUVEMENTS LIÉS AUX RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	14 434		-300	955
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
Résultat 2009				
SOUS-TOTAL				
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				
Changement de méthodes comptables				-954
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence				
Variations des taux de conversion				
Autres variations				2
Capitaux propres au 31 décembre 2009	114 836	4 789	-2 523	116 039

Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)				Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Liés aux écarts de conversion	Liés à la réévaluation hors instruments financiers	Variations de valeur des instruments financiers					
		Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture				
		112 151		3 858	335 013 14 134		335 013 14 134
				-3 858	-2 903		-2 903
				-3 858	11 231		11 231
		934			934		934
		934		10 430	10 430		10 430
				10 430	11 364		11 364
					-954		-954
					2		2
		113 085		10 430	356 656		356 656

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

En milliers d'euros	CMA 31.12.2009	CMA 31.12.2008
Résultat net	10 430	3 858
Impôt	3 043	2 262
Résultat avant impôts	13 473	6 120
= +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	4 689	5 704
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	3 712	4 846
+/- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	- 757	- 368
+/- (Produits)/charges des activités de financement		
+/- Autres mouvements	12 683	5 453
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	20 327	15 635
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	- 48 663	14 200
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	- 38 793	- 99
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	- 6 954	20 288
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 43 172	1 287
- Impôts versés	- 6 579	- 9 692
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 144 161	25 984
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	- 110 361	47 739
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	- 7 398	- 8 457
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	- 9	- 147
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	- 1 519	- 9 794
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	- 8 926	- 18 398

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	11 231	1 761
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	0	0
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	11 231	1 761
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)		8
AUGMENTATION / (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	- 108 056	31 102
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	- 110 361	47 739
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-8 926	- 18 398
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	11 231	1 761
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	303 606	272 504
Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)	44 453	45 702
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	259 153	226 802
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	195 550	303 606
Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)	49 521	44 453
Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	146 029	259 153
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	- 108 056	31 102

En milliers d'euros

CMA
31.12.2009

CMA
31.12.2008

(a) Les **flux liés aux opérations avec les établissements de crédit** se décomposent comme suit :

+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Trésorerie), hors créances rattachées

- 48 663 14 200

42 029 - 66 143

+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors créances rattachées

- 90 692 80 343

(b) Les **flux liés aux opérations avec la clientèle** se décomposent comme suit :

- 38 793 - 99

+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées

- 46 403 - 168 245

+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées

7 610 168 146

(c) Les **flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers** se décomposent comme suit :

- 6 954 20 288

+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat

2 814 - 568

+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat

- 2 812 567

- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente*

27 18

+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente*

+/- Encaissements et décaissements liés à des instruments dérivés de couverture

+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre

- 6 983 20 271

(d) Les **flux liés aux actifs financiers et aux participations** se décomposent comme suit :

- 7 398 - 8 457

- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquises

+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée

- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence

+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence

+ Encaissements liés aux dividendes reçus

- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente

- 8 863 - 8 456

+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente

1 465 - 1

+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement

+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus

En milliers d'euros	CMA 31.12.2009	CMA 31.12.2008
(e) Les flux liés aux immeubles de placements se décomposent comme suit :	- 9	- 146
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement	-6	- 146
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement	- 3	
(f) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :	- 1 519	- 9 794
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 2 163	- 12 994
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	644	3 200
(g) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires se décomposent comme suit :	11 231	1 761
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	14 134	4 347
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital		
- Décaissements liés aux dividendes payés	- 2 903	- 2 586
- Décaissements liés aux autres rémunérations		
(h) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement se décomposent comme suit :	0	0
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre		
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre		
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées		
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées		
- Décaissements liés aux intérêts payés, hors intérêts courus non échus		

* y compris les réévaluations liées aux acquisitions / cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT 2009 DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL D'ANJOU

Le Groupe Crédit Mutuel d'Anjou n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards). Cependant, dans le souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la place, le Crédit Mutuel d'Anjou a décidé d'établir ses premiers comptes consolidés annuels en normes IFRS au 31 décembre 2006.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2009-R-04 du Conseil National de la Comptabilité relative aux états de synthèse IFRS.

Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne, et en particulier, les normes applicables pour la première fois en 2009 (notamment IAS 1R, IFRS 7 et IFRS 8).

Faits marquants de l'exercice :

- Une augmentation de nos participations au capital de :
 - la Caisse Centrale du Crédit Mutuel pour 73 milliers d'euros,
 - le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel pour 2.199 milliers d'euros
- Une prise de participation au capital d'Euro Information pour un montant de 6.570 milliers d'euros.
- Des cessions de participations sur les sociétés suivantes :
 - FINANCO pour 1.361 milliers d'euros (dont 394 milliers d'euros de plus-value),
 - IPO pour 106 milliers d'euros (dont 76 milliers d'euros de plus-value).
- Des contrôles fiscaux, portant principalement sur les provisions sur crédits douteux/ contentieux, ont

eu lieu sur les caisses d'Angers St Serge et Thouarcé. Ils ont fait l'objet de déclarations rectificatives. Un autre contrôle est en cours sur la Caisse Fédérale. Il est doublé d'un contrôle informatisé sur l'épargne réglementée.

- Un contrôle FGAS a eu lieu en décembre 2009 sans conséquences financières importantes.
- Migration informatique : le Crédit Mutuel d'Anjou a procédé à un changement de système d'information au mois de mai 2009. Conformément aux décisions prises l'an passé, l'entité utilise le système d'information « Euro Information ».

Cette migration informatique a eu pour principales conséquences l'adoption d'un nouveau plan comptable, d'une nouvelle chaîne de traitement des flux, le changement du parc informatique, le départ programmé des équipes du GiCM (Groupement informatique du Crédit Mutuel) qui occupaient une partie des locaux, des coûts de formation du personnel, ainsi qu'une prime de migration provisionnée dans les comptes 2008 et versée aux salariés du CMA en mai 2009.

Le GiCM a été dissout et ne fait plus partie du périmètre de consolidation du Groupe Crédit Mutuel d'Anjou.

Note 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Groupe Crédit Mutuel d'Anjou est constitué :

- du réseau des Caisses Locales du Crédit Mutuel d'Anjou ;
- de la Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou ;
- de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel d'Anjou (Organisme Financier du Groupe) ;
- de filiales et de GIE de moyens.

Le siège social est domicilié au 1 place Molière à ANGERS (49100).

Objet social résumé du Groupe :

Opérations de banque, opérations connexes et autres ; opérations visées par la Loi du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

Son activité est la banque de détail (dépôts / crédits) auprès d'une clientèle de particuliers, d'entreprises, d'associations et de collectivités locales.

Objet du registre du commerce et numéro d'inscription dans ce registre :

ANGERS 072 202 419.

Forme juridique : Société Coopérative de Crédit à Capital Variable.

Législation applicable : Loi du 17 septembre 1947 portant statut de la coopération et dispositions du Code Monétaire et Financier.

Note 2 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1 Détermination du périmètre

Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel d'Anjou est constituée de la Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel d'Anjou (CFCMA) et de l'ensemble des Caisses Locales à vocation générale affiliées à la Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou.

Le capital de l'entité consolidante est ainsi détenu exclusivement par l'ensemble des sociétaires des caisses locales.

Principe d'inclusion dans le périmètre

Les principes généraux d'inclusion d'une filiale dans le périmètre sont définis par IAS 27, IAS 28 et IAS 31.

Le périmètre de consolidation est composé :

- Des entités contrôlées de manière exclusive : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,

soit le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

- Des entités sous contrôle conjoint : le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique, quelles que soient les structures ou les formes selon lesquelles sont menées les activités. Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

- Des entités sous influence notable : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Des sociétés contrôlées par le Groupe, mais n'exerçant pas d'activité bancaire, n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la faiblesse de leur signification comparativement à l'ensemble des comptes consolidés et de l'intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle.

Les sociétés sont exclues du périmètre lorsqu'elles satisfont deux des trois critères suivants :

- résultat de la filiale en valeur absolue $\leq 1\%$ du résultat consolidé N-1;
- total du bilan $\leq 1\%$ du total de bilan consolidé N-1;
- chiffre d'affaires $\leq 5\%$ du produit net bancaire N-1.

Ainsi, pour 2009, n'est pas consolidée :

En milliers d'euros	Résultat net	Total bilan	Chiffre d'affaires
SNC THIERS IMMOBILIER	- 1	27	0

Variations du périmètre

Au 31 décembre 2009, le périmètre de consolidation a été modifié du fait de la sortie du GiCM (Groupement informatique du Crédit Mutuel) suite à la migration sur Euro-Information.

2.2. Composition du périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Mutuel d'Anjou au 31/12/2009 est le suivant :

	% de contrôle	% d'intérêts	Contribution au résultat consolidé (en K€)	Méthode d'intégration
Autres entreprises à caractère financier				
SCI PLANTAGENETS	100	100	- 133	IG
GIE GIEMAT	100	100	0	IG
GIE CMA	100	100	0	IG
SARL ATLANCOURTAGE	100	100	74	IG
SARL MULTIFINANCIERE	100	100	6	IG
SNC CMAI	100	100	- 76	IG
TOTAL			- 129	

dont l'activité est l'acquisition et la construction de locaux pour le compte des entités du Groupe Crédit Mutuel d'Anjou ;

- le Groupement d'Intérêt Économique GIEMAT dont l'activité est l'acquisition de matériels (mobilier, matériels divers, sécurité...) pour le compte des entités du Groupe Crédit Mutuel d'Anjou ;
- le Groupement d'Intérêt Économique GIECMA, organisme répartiteur des charges générales d'exploitation entre les différentes entités du Groupe Crédit Mutuel d'Anjou ;
- la SARL ATLANCOURTAGE qui a une activité de courtage en produits d'assurance ;
- la SA MULTIFINANCIERE dont l'activité est la négociation et le placement de tous biens mobiliers et immobiliers ;
- la SNC CMAI (CRÉDIT MUTUEL ANJOU IMMOBILIER) qui a une activité d'intermédiation entre la clientèle d'investisseurs immobiliers et des promoteurs immobiliers.

Intégration proportionnelle

Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entité consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entité consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Filiale consolidée par intégration proportionnelle :

Il n'y a pas, dans le Groupe Crédit Mutuel d'Anjou, de filiale consolidée par intégration proportionnelle.

Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous influence notable.

Note 3 : PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

3.1 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Filiales consolidées par intégration globale :

- la Société Civile Immobilière PLANTAGENETS, filiale de la Caisse Fédérale et de la Fédération,

Filiale consolidée par mise en équivalence :

Il n'y a pas, dans le Groupe Crédit Mutuel d'Anjou, de filiale consolidée par mise en équivalence.

3.2 Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

3.3 Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du Groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale et proportionnelle.

3.4 Conversion des comptes en devises étrangères

Le Groupe ne détient pas de filiale étrangère.

3.5 Écarts d'acquisition

Il n'y a pas d'écart d'acquisition au 31/12/2009.

Note 4 : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel d'Anjou sont établis conformément à l'ensemble des normes IFRS et des interprétations IFRIC adoptées par l'Union européenne et approuvées par la Commission européenne jusqu'au 31 décembre 2009.

Le Groupe Crédit Mutuel d'Anjou applique depuis l'exercice 2006 la norme IFRS 7 relative à l'information sur les instruments financiers.

Les normes IFRS offrent des choix de méthodes de comptabilisation sur certains sujets. Les principales options retenues par le Groupe concernent :

- l'utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation comme coût présumé des immobilisations au moment de la conversion : cette option peut s'appliquer à toute immobilisation corporelle, tout actif incorporel qui satisfait les

critères de réévaluation, ou tout immeuble de placement évalué sur la base du coût. Le Groupe a choisi de ne pas retenir cette option ;

- la constatation immédiate en capitaux propres des écarts actuariels liés aux avantages du personnel n'a pas été appliquée par le Groupe ;
- la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation ;
- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle) autorisée par le règlement n° 2086 / 2004 de la Commission européenne, a été appliquée par le Groupe ;
- le Groupe Crédit Mutuel d'Anjou n'a pas utilisé l'amendement d'IAS 39 d'octobre 2009 permettant de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en prêts et créances ou en actifs détenus jusqu'à l'échéance.

4.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé.

Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt, sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites

au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

La juste valeur des prêts et créances est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux. Le taux retenu est le taux moyen pondéré de la production des six derniers mois.

4.2 Dépréciation des prêts et créances et provisions sur engagement de financement et de garantie

Dépréciation et provision individuelle sur les prêts et créances

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt (ou d'un groupe de prêts) susceptible de générer une perte.

De même, lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire, une indication objective de perte est identifiée.

Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Les règles de contagion sont appliquées.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions » pour les engagements de financement et de garantie (cf. §4.7).

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspon-

dantes font l'objet d'une reprise.

• Douteux

Est considérée comme un encours douteux toute créance, même assortie de garantie, qui présente un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel.

C'est le cas notamment lorsque la créance se trouve en situation irrégulière de plus de 90 jours, 180 jours pour l'immobilier et 270 jours pour les Collectivités Locales.

• Douteux compromis

Le transfert en « douteux compromis » est réalisé manuellement lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées, et automatiquement en cas de décision de justice. Le dossier est alors suivi individuellement par un rédacteur spécialisé des services centraux; le provisionnement est calculé au cas par cas.

Dépréciation collective sur les prêts et créances

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle sont regroupés par portefeuille homogène. Les encours sensibles font l'objet d'une dépréciation, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

4.3 Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

4.4 Titres

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

• Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

• Instruments négociés sur un marché non actif

Lorsqu'un marché est illiquide, les prix de marché peuvent être utilisés comme un élément afin de déterminer la juste valeur, mais peuvent ne pas être déterminants.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, intégrant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait (crédit, liquidité).

Les données observables sur un marché sont à retenir tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de

manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

• Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par l'amendement de la norme IFRS 7 publié en mars 2009:

- Niveau 1 : à la juste valeur reposant sur un cours coté sur un marché actif,
- Niveau 2 : à la juste valeur reposant sur un cours de marché actif pour des instruments semblables ou sur des techniques de valorisation dont toutes les données sont fondées sur des informations de marché observables,
- Niveau 3 : correspond à la juste valeur reposant sur une valorisation sur la base de données internes contenant des données non observables significatives.

Classification des titres

Les titres peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- actifs financiers disponibles à la vente,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances.

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion du groupe et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

• Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Critères de classement et règles de transfert

Le classement de titres dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

a) Instruments détenus à des fins de transaction :

Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec

l'intention de les revendre à brève échéance ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe Crédit Mutuel à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2009. Les transferts vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » sont autorisés en cas de situation exceptionnelle. Les transferts vers la catégorie « Prêts et créances » sont conditionnés à l'intention et la capacité du groupe de détenir ces titres dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance et au respect des critères inhérents à la définition de la catégorie comptable des « prêts et créances » (pas de cotation sur un marché actif).

Ces transferts de portefeuille ont pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle, leur impact sur le résultat du Groupe.

b) Instruments en juste valeur sur option

Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments financiers composés d'un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
- instrument présentant une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés en « Actifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations

de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenus fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

En cas de transfert, vers l'une des trois autres catégories, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

• **Actifs et passifs financiers disponibles à la vente**

Critères de classement et règles de transfert

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « prêts et créances », ni en « actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « juste valeur par résultat ».

Les titres à revenu fixe peuvent être reclassés :

- en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- en « Prêts et créances » : en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie .

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou

pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

En cas de transfert de titre de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou « Prêts et créances » d'instruments ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « Prêts et créances », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Le groupe Crédit Mutuel d'Anjou n'a procédé à aucun reclassement de titres en 2009.

Dépréciation et risque de crédit

a) Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable en cas de baisse prolongée et significative de la juste valeur par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le groupe Crédit Mutuel considère qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50% par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs entraîne une dépréciation, à l'exception des cas où l'appréciation de la juste valeur faite par le Groupe ne reflète pas une perte probable de tout ou partie du montant investi. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour

lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat, dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « gains ou pertes latents ou différés ».

b) Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « Coût du risque ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « coût du risque » en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

• **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

Critères de classement et règles de transfert

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe Crédit Mutuel a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cessions ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette

catégorie pendant deux ans.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes ainsi que les frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Risque de Crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptible de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « coût du risque ».

• **Prêts et créances**

Critères de classement et règles de transfert

La norme IAS 39 admet le classement de certains titres dans la catégorie « Prêts et créances », dès lors qu'il s'agit de titres à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif.

Le classement dans cette catégorie peut être effectué soit au moment de l'acquisition du titre, soit par transfert en provenance des catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs financiers disponibles à la vente », selon l'amendement IAS 39.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation et d'évaluation des prêts et créances décrites dans la partie 3.1 « Prêts et Créances ».

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptible de générer une perte (risque de crédit avéré). La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « coût du risque ».

En 2009, aucun actif n'est classé dans cette catégorie pour notre Groupe.

Comptabilité de couverture

En 2009, le Groupe Crédit Mutuel d'Anjou n'utilise aucun instrument qualifié de couverture en norme IFRS.

4.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunts obligataires...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées, à l'origine, à leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction, sauf lorsqu'il s'agit d'emprunts à court terme pour lesquels les coûts de transaction ne sont pas significatifs, auquel cas ceux-ci sont intégralement constatés en charge dès la première année. Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.6 Distinction dettes et capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit incondicional de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales émises par les structures composant l'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel d'Anjou sont comptabilisées en capitaux propres.

4.7 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux (cf. § 4.10) ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques liés à l'épargne logement (cf. § 4.8).

4.8 Dettes envers la clientèle et envers les établissements de crédit

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase.

Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération futur de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

4.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

4.10 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux

font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « Charges de personnel ».

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, préretraite et retraite complémentaire dans lesquels le Groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Au Crédit Mutuel d'Anjou, il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du Groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du Groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le Groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

Au Crédit Mutuel d'Anjou, il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies.

Avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants.

Au Crédit Mutuel d'Anjou, il n'existe pas d'avantages à long terme.

Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en

échange d'une indemnité.

Au Crédit Mutuel d'Anjou, il n'existe pas d'indemnités de fin de contrat de travail.

Indemnités de fin de carrière

Depuis le 1er janvier 1987, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel d'Anjou - structure employeur principal du Groupe - a souscrit une assurance "indemnités fin de carrière" géré par un organisme indépendant du Groupe Crédit Mutuel d'Anjou. De ce fait, la prime versée est intégralement passée en charges.

Au 31 décembre 2009 les actifs du fonds sont suffisants pour faire face aux engagements de retraite.

Avantages à court terme

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

4.11 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou de production administrative. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique,

c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 10-25 ans
- Constructions – gros œuvre structure : 10-25 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions – équipements : 10-20 ans
- Agencements et installations : 5-10 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans

- Matériel roulant : 3- 5 ans
- Matériel informatique : 1- 5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-3 ans

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Compte tenu de la faiblesse du poste « Immeubles de placement », il n'est pas fait de test de juste valeur.

4.12 Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées (cf. §4.1).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

4.13 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

La loi de finances 2010 institue, en lieu et place de la taxe professionnelle, la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Se basant sur le communiqué du CNC du 14 janvier 2010, le Groupe a choisi de la traiter comme une charge opérationnelle et donc, de ne pas comptabiliser d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des capitaux propres.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Il n'y a pas de compensation entre impôts différés actifs et impôts différés passifs.

Intégration fiscale

Il n'existe pas de convention d'intégration fiscale entre la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel d'Anjou (CFCMA) et d'autres sociétés ne faisant pas partie du périmètre consolidé du Crédit Mutuel d'Anjou.

Nota : d'autres sociétés, non consolidées, ont une influence fiscale sur la CFCMA :

- la SCI Fulton, propriétaire d'un immeuble destiné à la revente ;
- la SNC Thiers Immobilier, propriétaire d'immeubles loués destinés à la revente.

4.14 Intérêts de certains prêts pris en charge par l'État

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

4.15 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière - à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat - entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

4.16 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces

conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

4.17 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du Groupe au 31 décembre 2009 exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations demandées. Mais ces hypothèses comportent nécessairement des incertitudes, leur réalisation future pouvant notamment être influencée par plusieurs facteurs tels que :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif (la distinction entre marché actif / marché non actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement). Cf. point 4.4 « Titres » ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciations durables ;
- provisions sur créances dépréciées ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels ;
- impôts différés actifs.

Les estimations les plus importantes sont indiquées

dans l'annexe.

4.18 Changement de méthode comptable

Jusqu'au 31 décembre 2008, l'actualisation des provisions sur créances douteuses ne faisait pas l'objet d'une comptabilisation, contrairement aux créances contentieuses. La mise en place d'une nouvelle méthode d'évaluation de l'actualisation des provisions sur créances douteuses liée à la bascule informatique intervenue courant 2009 d'une part, et l'augmentation de l'encours de ces mêmes créances douteuses d'autre part, ont conduit le Crédit Mutuel d'Anjou à reconsidérer sa position.

Les provisions pour créances douteuses prennent désormais en compte l'actualisation des créances douteuses et contentieuses.

Du fait de l'impossibilité technique d'apprécier la quote-part d'actualisation rattachable au capitaux propres au 1 janvier 2008 et celle imputable à l'exercice 2008, le Crédit Mutuel Anjou s'est appuyé sur IAS 8 paragraphes 43 et 44 et a enregistré en capitaux propres d'ouverture au 1 janvier 2009, l'incidence de ce changement à hauteur de 955 milliers d'euros et a inscrit en résultat de la période la dotation afférente à l'exercice 2009, soit 855 milliers d'euros.

Note 5 : INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8)

Information sectorielle par métier (1^{er} niveau)

L'information sectorielle du Groupe Crédit Mutuel d'Anjou ne porte que sur une branche d'activité qui est la banque de détail.

Le secteur « banque de détail » regroupe le réseau des caisses de Crédit Mutuel, ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau (TPE, PME-PMI, entreprises (autres que les grandes entreprises), crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, immobiliers, autres).

Information sectorielle par zone géographique (2nd niveau)

Compte tenu de l'implantation des caisses locales de notre établissement, il n'existe qu'une seule zone géographique pour le Groupe Crédit Mutuel d'Anjou qui est la France.

Note 6 : INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

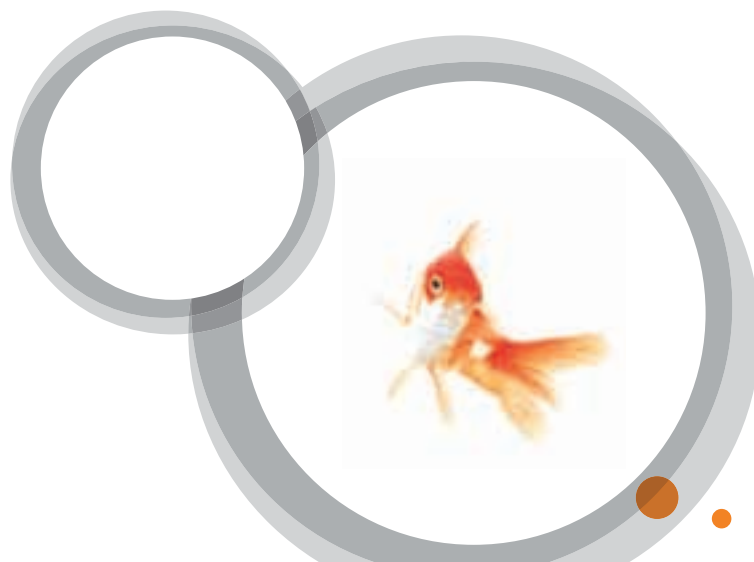
Les parties liées au Groupe Crédit Mutuel d'Anjou sont les sociétés consolidées. Les transactions réalisées entre le Groupe Crédit Mutuel d'Anjou et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de leur réalisation.

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présente dans la note 2. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation.

Note 7 : AUTRES INFORMATIONS

Rémunération non encore distribuée

Le montant de la rémunération des parts B proposé lors de la prochaine Assemblée Générale s'élève à 3 147 013, 77 €. Ces revenus sont assimilables aux dividendes des actions françaises et sont traités fiscalement comme tels.



Note 8 : NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE ET NON ENCORE APPLIQUÉES DU FAIT DE LA DATE DE SURVENANCE

Normes IAS/IFRS	Nom de la norme	Date d'application	Conséquences de l'application
IAS 27	États financiers consolidés et comptabilisation de participations dans des filiales	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Impact déjà anticipé concernant les dispositions relatives aux variations de participation ne constituant pas une perte de contrôle
IFRS 3R	Regroupement d'entreprises	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Pas d'impact : les principaux impacts d'IFRS3R sont optionnels (goodwill complet notamment)
IAS 32	Instruments financiers - présentation	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	L'amendement porte sur le classement des émissions de droits - Non concerné
IAS 39	Instruments financiers : comptabilisation et évaluation - amendement relatif aux éléments éligibles à la couverture	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Impact non significatif
IFRIC 12	Accords de concessions de biens immobiliers	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Non concerné
IFRIC 15	Contrats de construction de biens immobiliers	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Non concerné
IFRIC 16	Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Non concerné
IFRIC 17	Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Non concerné
IFRIC 18	Transfert d'actifs provenant de clients	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Non concerné

29

Note 9 : CAISSE, BANQUES CENTRALES

9.a Prêts et créances sur les établissements de crédit

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	33 738	28 739
Banques centrales dont réserves obligatoires	33 738	28 739
Caisse	15 783	15 714
TOTAL	49 521	44 453
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel (1)	723 265	763 431
Autres comptes ordinaires	45	311
Prêts	6 831	9 873
Autres créances	153 745	265 502
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Pensions	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle	0	0
Créances rattachées	14 917	7 902
Dépréciations	0	0
TOTAL	898 803	1 047 019

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, Codevi, Livret bleu)

9.b Dettes envers les établissements de crédit

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Banques centrales		
Banques centrales	0	0
CCP	0	0
TOTAL	0	0
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	52	1 066
Emprunts	2 727	76 907
Autres dettes	656 543	672 119
Pensions	0	0
Dettes rattachées	11 338	12 442
TOTAL	670 660	762 533

Note 10 : ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

10.a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31.12.2009			31.12.2008		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
• Titres	0	0	0	0	0	0
- Effets publics	0	0	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0
Cotés	0	0	0	0	0	0
Non cotés	0	0	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	0	0
Cotés	0	0	0	0	0	0
Non cotés	0	0	0	0	0	0
• Instruments dérivés de transaction	0	0	0	0	0	0
• Autres actifs financiers (1)		0	0		0	0
dont pensions		0	0		0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0

(1) Les autres actifs financiers à la juste valeur sur option sont constitués de prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit.

10.b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	8 370	6 347
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0
TOTAL	8 370	6 347

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
• Vente à découvert de titres		
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
• Dettes représentatives des titres données en pension	0	0
• Instruments dérivés de transaction	8 370	6 347
• Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
TOTAL	8 370	6 347

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

En milliers d'euros	31.12.2009			31.12.2008		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Titres émis	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
Dettes interbancaires	0	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0



10.c Hiérarchie de la juste valeur

En milliers d'euros	31.12.2009					
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Transferts* N1=>N2	Transferts* N2=>N1
Actifs financiers						
• Disponibles à la vente	0	180 454	0	180 454	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - DALV	0	0	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	0	0	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - DALV	0	8	0	8	0	0
- Participation et ATDLT - DALV	0	1 913	0	1 913	0	0
- Parts entreprises liées - DALV	0	178 533	0	178 533	0	0
• Transactions / JVO	0	0	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	0	0	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	0	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	0	0	0	0	0
• Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	180 454	0	180 454	0	0
Passifs financiers						
• Transaction / JVO	0	8 370	0	8 370	0	0
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	8 370	0	8 370	0	0
• Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	8 370	0	8 370	0	0

* Seuls les transferts significatifs sont renseignés, c'est-à-dire les transferts dont le montant est supérieur à 10% du montant de la ligne " Total " pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

- Niveau 1 : cours sur un marché actif.

- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données imposantes sont fondées sur des informations de marché observables.

- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Note 11 : COUVERTURE

11.a Instruments dérivés de couverture

En milliers d'euros	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (Cash flow Hedge)	0	0	0	0
Couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat)	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

11.b Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

En milliers d'euros	Juste valeur		Variation de juste valeur
	31.12.2009	31.12.200	
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
• d'actifs financiers	0	0	NS
• de passifs financiers	0	0	NS

Note 12 : ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
• Effets publics	0	0
• Obligations et autres titres à revenu fixe	0	26
- Cotés	0	26
- Non cotés	0	0
• Actions et autres titres à revenu variable	8	9
- Cotés	8	0
- Non cotés	0	9
• Titres immobilisés	180 440	171 793
- Titres de participations	1 098	4 731
- Autres titres détenus à long terme	809	973
- Parts dans les entreprises liées	178 533	166 089
- Titres prêtés	0	0
- Avances CC SCI douteuses	0	0
• Créances rattachées	6	0
TOTAL (1)	180 454	171 828
Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	113 085	112 151
Dont actifs dépréciés	0	0
Dont obligations dépréciées	0	0
Dont dépréciation	- 106	- 110
Dont titres de participation cotés	0	0

Note 13 : CLIENTÈLE

13.a Prêts et créances sur la clientèle

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Créances saines	2 763 412	2 740 755
• Créances commerciales	7 161	6 448
• Autres concours à la clientèle	2 746 194	2 722 481
- crédits à l'habitat	1 675 944	1 627 317
- autres concours et créances diverses dont pensions	1 070 250	1 095 164
• Créances rattachées	10 057	11 826
• Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle	85 841	67 601
Créances brutes	2 849 253	2 808 356
Provisions individuelles	- 47 698	- 42 164
Provisions collectives	- 4 031	- 3 940
Sous-Total I (1)	2 797 524	2 762 252
Location financement (investissement net)	0	0
• Mobilier	0	0
• Immobilier	0	0
• Créances dépréciées sur base individuelle	0	0
Dépréciations	0	0
Sous-Total II	0	0
TOTAL	2 797 524	2 762 252
dont prêts participatifs	0	0
dont prêts subordonnées	0	0

34

Opérations de location financement avec la clientèle

En milliers d'euros	31.12.2008	Acquisition	Cession	Autres	31.12.2009
Valeur brute comptable	0	0	0	0	0
Dépréciations des loyers non recouvrables	0	0	0	0	0
Valeur nette comptable	0	0	0	0	0

13.b Dettes envers la clientèle

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
• Comptes d'épargne à régime spécial	1 736 412	1 698 123
- à vue	1 247 069	1 217 790
- à terme	489 343	480 333
• Dettes rattachées sur comptes d'épargne	3 762	106
Sous-Total	1 740 174	1 698 229
• Comptes à vue	498 199	465 543
• Comptes et emprunts à terme	95 019	158 354
• Pensions	0	0
• Dettes rattachées	4 978	4 042
• Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
Sous-Total	598 196	627 939
TOTAL	2 338 370	2 326 168

Note 14 : ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
• Titres	0	0
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
- Cotés	0	0
- Non cotés	0	0
- Conversion	0	0
• Créances rattachées	0	0
TOTAL BRUT	0	0
Dont actif dépréciés	0	0
Dépréciations	0	0
TOTAL NET	0	0

Note 15 : CADRAGE DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

En milliers d'euros	31.12.2008	Dotations	Reprise	Autres	31.12.2009
Prêts et créances Établissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	- 46 104	- 12 742	7 117	0	- 51 729
Titres en AFS "disponibles à la vente"	0	0	0	0	0
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	- 110	0	4	0	- 106
TOTAL	- 46 214	- 12 742	7 121	0	- 51 835

Note 16 : INSTRUMENTS FINANCIERS - RECLASSEMENTS

Le Crédit Mutuel d'Anjou n'a procédé à aucun reclassement.

Note 17 : IMPÔTS

17.a Impôts courants

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Actif (par résultat)	17 638	14 200
Passif (par résultat)	5 707	2 655

17.b Impôts différés

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Actif (par résultat)	11 728	8 568
Actif (par capitaux propres)	0	0
Passif (par résultat)	0	0
Passif (par capitaux propres)	1 979	1 963

Répartition des impôts différés par grandes catégories

En milliers d'euros	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
• Reports fiscaux déficitaires	0	0	0	0
• Différences temporaires sur	11 728	0	8 568	0
- PV / MV différées par titres disponibles à la vente	0	1 979	0	1 963
- autres gains / pertes latents ou différés	0	0	0	0
- provisions	4 313	0	2 624	0
- réserve latente de location financement	0	0	0	0
- résultats des sociétés transparentes	0	0	0	0
- autres décalages temporaires	7 415	0	5 944	0
• Compensation	0	0	0	0
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	11 728	1 979	8 568	1 963

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable.
Pour les entités françaises, le taux de l'impôt différé est de 34,43%.

Note 18 : COMPTE DE RÉGULARISATION ET ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

18.a Compte de régularisation et actifs divers

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	17 574	30 278
Comptes d'ajustement sur devises	0	2 814
Produits à recevoir	848	10 962
Comptes de régularisation divers	16 151	13 470
Sous-Total	34 573	57 524
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	0
Débiteurs divers (1)	36 640	12 539
Stocks et assimilés	0	0
Autres emplois divers	0	0
Sous-Total	36 640	12 539
Autres actifs d'assurance		
Autres	0	0
Sous-Total	0	0
TOTAL	71 213	70 063

37

18.b Compte de régularisation et passifs divers

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	0	19 591
Comptes d'ajustement sur devises	0	2 812
Charges à payer	6 396	10 984
Comptes de régularisation divers	35 727	43 384
Sous-Total	42 123	76 771
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	32	0
Versements restant à effectuer sur titres	132	450
Créditeurs divers	3 462	2 494
Sous-Total	3 626	2 944
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	0	0
Autres	0	0
Sous-Total	0	0
TOTAL	45 749	79 715

Note 19 : PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Quote-part dans le résultat net des entreprises MEE

Le Crédit Mutuel d'Anjou ne détient aucune participation dans des entreprises mises en équivalence.

Note 20 : IMMEUBLES DE PLACEMENT

En milliers d'euros	31.12.2008	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2009
Coût historique	232	6	0	0	238
Amortissement et dépréciation	- 87	0	0	3	- 84
MONTANT NET	145	6	0	3	154

Note 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

21.a Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31.12.2008	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2009
Coût historique					
Terrains d'exploitation	1 263	17	0	- 46	1 234
Constructions d'exploitation	19 082	1 649	0	23 185	43 916
Autres immobilisations corporelles	48 577	445	- 2 402	- 23 185	23 435
TOTAL	68 923	2 111	- 2 402	- 46	68 585
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	- 8 438	- 2 191	0	- 17 639	- 28 268
Autres immobilisations corporelles	- 30 092	- 2 418	1 916	17 639	- 12 955
TOTAL	- 38 530	- 4 609	1 916	0	- 41 223
MONTANT NET	30 392	- 2 498	- 486	- 46	27 362

Dont immeubles loués en location financement

En milliers d'euros	31.12.2008	Acquisitions	Cessions	Autres	31.12.2009
Valeur comptable brute	0	0	0	0	0
Amortissement et dépréciation	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0

21.b Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31.12.2008	Acquisitions	Cessions	Autres variations	31.12.2009
Coût historique					
• Immobilisations générées en interne	521	0	0	- 521	0
• Immobilisations acquises	10 469	52	0	- 9 010	1 511
- logiciels	8 466	0	0	- 8 336	130
- autres	2 003	52	0	- 674	1 381
TOTAL	10 990	52	0	- 9 531	1 511
Amortissement et dépréciation					
• Immobilisations générées en interne	- 7 653	- 76	420	7 016	- 293
• Immobilisations acquises	- 7 522	- 39	414	7 035	- 112
- logiciels	- 7 522	- 39	414	7 035	- 112
- autres	- 131	- 37	6	- 19	- 181
TOTAL	- 7 653	- 76	420	7 016	- 293
MONTANT NET	3 337	- 24	420	- 2 515	1 218

Note 22 : ÉCART D'ACQUISITION

39

En milliers d'euros	31.12.2008	Acquisitions	Cessions	Autres variations	31.12.2009
Écart d'acquisition brut	0	0	0	0	0
Dépréciations	0	0	0	0	0
Écart d'acquisition net	0	0	0	0	0

Note 23 : DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Bons de caisse	6 342	3 349
TMI & TCN	609 258	619 031
Emprunts obligataires	0	0
Dettes rattachées	8 538	8 768
TOTAL	624 138	631 148

Note 24 : PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Vie	0	0
Non vie	0	0
Unités de compte	0	0
Autres	0	0
TOTAL	0	0

Note 25 : PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

En milliers d'euros	31.12.2008	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2009
Provisions pour engagements de retraite	43	0	0	0	- 43	0
Provisions pour risques	888	168	0	- 766	0	290
Autres	5 783	17	0	- 2 104	0	3 696
TOTAL	6 714	185	0	- 2 870	- 43	3 986

En milliers d'euros	31.12.2007	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2008
Provisions pour engagements de retraite	27	0	0	0	16	43
Provisions pour risques	527	687	0	- 371	45	888
Autres	3 728	2 100	0	- 45	0	5 783
TOTAL	4 282	2 787	0	- 416	61	6 714

Note 26 : DETTES SUBORDONNÉES

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Dettes subordonnées	0	0
Emprunts participatifs	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	0	0
TOTAL	0	0

Note 27 : RÉSERVES LIÉES AU CAPITAL ET RÉSERVES

27.a Composition du capital

Nombre de parts	31.12.2009	Variation	31.12.2008
• Parts A de 3 euros	84 267	- 1 981	86 248
• Parts A de 10 euros	72 559	2 814	69 745
• Parts B de 1 euro	105 034 911	14 112 381	90 922 530
• Parts à Intérêt Prioritaire de 15 euros	420 000	0	420 000
TOTAL - Capital en milliers d'euros	112 313	14 134	98 179

27.b Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
• Capital et réserves liées au capital	117 101	102 968
- Capital	112 313	98 179
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	4 789	4 789
• Réserves consolidées	116 038	116 037
- Réserve légale	0	0
- Réserves statutaires et contractuelles	0	0
- Réserves réglementées	0	0
- Réserves de conversion	0	0
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	74 778	77 908
- Report à nouveau	41 261	38 129
TOTAL	233 140	219 005

27.c Gains ou pertes latents ou différés

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
- actifs disponibles à la vente	113 085	112 151
- dérivés de couverture (CFH)	0	0
- Autres	0	0
TOTAL	113 085	112 151

* Solde net d'IS et après traitement de la comptabilité reflect.

Note 28 : ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	11 750	0
Engagements en faveur de la clientèle	203 507	221 427
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	51 973	44 927
Engagements d'ordre de la clientèle	107 811	2 214
Engagements sur titres		
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	2 170	2 659
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	60 000	67 788
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	441 144	182 667
Engagements reçus de la clientèle	12 016	186 379
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	2 170	2 659

Note 29 : INTÉRÊTS ET PRODUITS/CHARGES ASSIMILÉS

En milliers d'euros	31.12.2009		31.12.2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales	22 474	- 24 695	38 645	- 32 322
Clientèle	123 613	- 49 089	125 159	- 61 527
- dont location financement et location simple	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	719	- 2 678	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	0		0	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1		0	
Dettes représentées par un titre		- 17 474		- 26 733
Dettes subordonnées		0		- 451
TOTAL	146 807	- 93 936	163 804	- 121 033
Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE	146 088	- 91 258	163 804	- 121 033
Dont intérêts sur passifs au court amorti		- 91 258		- 121 033

44

Note 30 : COMMISSIONS

En milliers d'euros	31.12.2009		31.12.2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	785	- 29	961	- 35
Clientèle	10 211	- 18	5 755	- 46
Titres	3 091	- 70	3 561	- 204
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	<i>1 993</i>		<i>523</i>	
Instruments dérivés	487	0	0	0
Change	92	0	210	0
Engagements de financement et de garantie	0	0	253	- 3
Prestations de services	25 646	- 6 243	32 011	- 6 503
TOTAL	40 312	- 6 360	42 751	- 6 791

Note 31 : GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Instruments de transaction	- 959	- 6 094
Instruments à la juste valeur sur option	0	0
Inefficacité des couvertures	0	0
- Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
- Sur couverture de juste valeur (FVH)	0	0
- Variations de juste valeur des éléments couverts	0	0
- Variations de juste valeur des éléments de couverture	0	0
Résultat de change	69	77
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	- 890	- 6 017
dont dérivés de transaction	- 959	- 6 094
dont estimées à partir d'un modèle de valorisation comprenant des données non observables sur le marché	0	0

Note 32 : GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

45

En milliers d'euros	31.12.2009			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0
Titres immobilisés	2 856	470	0	3 326
Autres	0	0	0	0
TOTAL	2 856	470	0	3 326

En milliers d'euros	31.12.2008			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	23	0	2	25
Titres immobilisés	3 337	0	- 19	3 318
Autres	0	0	0	0
TOTAL	3 360	0	- 17	3 343

Note 33 : PRODUITS / CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Produits des autres activités		
• Contrats d'assurance :	0	0
- primes acquises	0	0
- produits nets des placements	0	0
- produits techniques et non techniques	0	0
• Immeubles de placement :	0	0
- reprises de provisions / amortissements	0	0
- plus values de cession	0	0
• Produits sur location	0	0
• Charges refacturées	11	0
• Autres produits	803	2 117
Sous-Total	814	2 117
Charges des autres activités		
• Contrats d'assurance :	0	0
- charges de prestations	0	0
- variation des provisions	0	0
- charges techniques et non techniques	0	0
• Immeubles de placement :	- 9	0
- dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	- 9	0
- moins values de cession	0	0
• Autres charges	- 792	- 597
Sous-Total	- 801	- 597
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	13	1 521



Note 34 : FRAIS GÉNÉRAUX

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Charges de personnel	- 42 650	- 40 418
Autres charges	- 24 777	- 24 634
TOTAL	- 67 427	- 65 051

34.a Charges de personnel

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Salaires et traitements	- 24 363	- 24 769
Charges sociales	- 12 531	- 12 235
Avantages du personnel à court terme	0	0
Intéressement et participation des salariés	- 1 402	- 87
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 4 354	- 3 326
Autres	0	- 1
TOTAL	- 42 650	- 40 418

47

Effectifs moyens ETP

	31.12.2009	31.12.2008
Techniciens de la banque	421	412
Cadres	239	240
TOTAL	660	652

34.b Autres charges d'exploitation

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Impôts et taxes	- 1 990	- 2 041
Services extérieurs	- 18 258	- 17 086
Autres charges diverses (transports, déplacements, ...)	148	168
TOTAL	- 20 100	- 18 959

34.c Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Amortissements	- 4 677	- 5 675
- immobilisations corporelles	- 4 603	- 4 463
- immobilisations incorporelles	- 74	- 1 213
Dépréciations	0	0
- immobilisations corporelles	0	0
- immobilisations incorporelles	0	0
TOTAL	- 4 677	- 5 675

Note 35 : COÛT DU RISQUE

31.12.2009	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Établissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	- 11 932	4 236	- 917	- 2 039	320	- 10 332
- Location financement	- 2	0	0	0	0	- 2
- Autres clientèle	- 11 930	4 236	- 917	- 2 039	320	- 10 330
Sous-Total	- 11 932	4 236	- 917	- 2 039	320	- 10 332
HTM - DJM	0	0	0	0	0	0
AFS - DALV	0	0	0	0	0	0
Autres	0	1 673	0	0	0	1 673
TOTAL	- 11 932	5 909	- 917	- 2 039	320	- 8 659

31.12.2008	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Établissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	- 13 191	10 708	- 3 889	- 312	243	- 6 441
- Location financement	0	0	0	0	0	0
- Autres clientèle	- 13 191	10 708	- 3 889	- 312	243	- 6 441
Sous-Total	- 13 191	10 708	- 3 889	- 312	243	- 6 441
HTM - DJM	0	0	0	0	0	0
AFS - DALV	0	0	0	0	0	0
Autres	- 491	158	0	0	0	- 333
TOTAL	- 13 682	10 866	- 3 889	- 312	243	- 6 774

Note 36 : GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Immobilisations corporelles & incorporelles	287	368
- MV de cession	- 47	- 241
- PV de cession	334	609
PV/MV sur titres consolidés cédés	0	0
TOTAL	287	368

Note 37 : VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0
Écart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	0	0

Note 38 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Décomposition de la charge d'impôt

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Charge d'impôt exigible	- 6 207	- 4 748
Charge d'impôt différé	3 164	2 486
Ajustements au titre des exercices antérieurs	0	0
TOTAL	- 3 043	- 2 262

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
Décalages permanents	- 0,99 %	14,73 %
Autres	- 11,16 %	- 12,20 %
Taux d'impôt effectif	22,28 %	36,96 %
Résultat taxable	13 473	6 120
Charge d'impôt totale	- 3 043	- 2 262

Note 39 : RECYCLAGE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
	Mouvements	Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	0	0
SOUS-TOTAL	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	- 105	0
Autres mouvements	954	- 15 372
SOUS-TOTAL	849	- 15 372
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	0	0
SOUS-TOTAL	0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	NA	NA
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	0
TOTAL	849	- 15 372

Note 40 : IMPÔTS RELATIF À CHAQUE COMPOSANTE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	31.12.2009			31.12.2008		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	0	0	0	0	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	954	0	954	- 15 372	0	- 15 372
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0	0	0	0	0	0
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	954	0	954	- 15 372	0	- 15 372

Note 41 : INFORMATIONS SECTORIELLES

52

Répartition du bilan par activités

ACTIF - 31.12.2009	Banque de détail	Assurance	Banque de financement	Banque privée	Autres	Total
Caisses, Banques centrales - Actif	49 520	0	0	0	0	49 520
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers disponible à la vente	180 454	0	0	0	0	180 454
Prêts et créances sur les établissements de crédit	898 803	0	0	0	0	898 803
Prêts et créances sur la clientèle	2 797 524	0	0	0	0	2 797 524
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
Participations dans les entreprises MEE	0	0	0	0	0	0

ACTIF - 31.12.2008	Banque de détail	Assurance	Banque de financement	Banque privée	Autres	Total
Caisses, Banques centrales - Actif	44 453	0	0	0	0	44 453
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers disponible à la vente	171 828	0	0	0	0	171 828
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 047 019	0	0	0	0	1 047 019
Prêts et créances sur la clientèle	2 762 252	0	0	0	0	2 762 252
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
Participations dans les entreprises MEE	0	0	0	0	0	0

PASSIF - 31.12.2009	Banque de détail	Assurance	Banque de financement	Banque privée	Autres	Total
Caisses, Banques centrales - Passif	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	8 370	0	0	0	0	8 370
Instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	671 397	(737)	0	0	0	670 660
Dettes envers la clientèle	2 338 370	0	0	0	0	2 338 370
Dettes représentées par un titre	624 138	0	0	0	0	624 138

PASSIF - 31.12.2008	Banque de détail	Assurance	Banque de financement	Banque privée	Autres	Total
Caisses, Banques centrales - Passif	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6 347	0	0	0	0	6 347
Instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	763 165	(632)	0	0	0	762 533
Dettes envers la clientèle	2 326 168	0	0	0	0	2 326 168
Dettes représentées par un titre	631 148	0	0	0	0	631 148

Répartition du compte de résultat par activités

31.12.2009 - IFRS	Banque de détail	Assurance	Banque de financement	Banque privée	Autres	Inter activités	Total
Produits net bancaire	89 127	136	0	0	9	0	89 272
Frais généraux	(67 399)	(25)	0	0	(3)	0	(67 427)
Résultat brut d'exploitation	21 728	111	0	0	0	0	21 845
Coût du risque	(8 659)	0	0	0	0	0	(8 659)
Gains sur autres actifs *	287	0	0	0	0	0	287
Résultat avant impôts	13 356	111	0	0	0	0	13 473
Impôts sur les sociétés	(3 006)	(37)	0	0	0	0	(3 043)
Résultat net comptable	10 350	74	0	0	0	0	10 430
Minoritaires	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net part du groupe	10 350	74	0	0	0	0	10 430

31.12.2008 - IFRS	Banque de détail	Assurance	Banque de financement	Banque privée	Autres	Inter activités	Total
Produits net bancaire	77 380	185	0	0	10	0	77 575
Frais généraux	(64 994)	(55)	0	0	0	0	(65 049)
Résultat brut d'exploitation	12 386	130	0	0	0	0	12 526
Coût du risque	(6 774)	0	0	0	0	0	(6 774)
Gains sur autres actifs *	368	0	0	0	0	0	368
Résultat avant impôts	5 980	130	0	0	0	0	6 120
Impôts sur les sociétés	(2 218)	(44)	0	0	0	0	(2 262)
Résultat net comptable	3 762	86	0	0	0	0	3 858
Minoritaires	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net part du groupe	3 762	86	0	0	0	0	3 858

* y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisitions.

Répartition du bilan par zones géographiques

Compte tenue de l'implantation des caisses locales de notre établissement, il n'existe qu'une seule zone géographique pour le Groupe Crédit Mutuel d'Anjou qui est la France.

Note 42 : JUSTE VALEUR

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2009. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est-à-dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

En milliers d'euros	31.12.2009			31.12.2008		
	Valeur de marché	Valeur au bilan	+/- values latentes	Valeur de marché	Valeur au bilan	+/- values latentes
Actif						
- Prêts et créances sur établissements de crédit	716 394	898 803	- 182 409	1 047 047	1 047 019	28
- Prêts et créances à la clientèle	2 754 000	2 797 524	- 43 524	2 712 669	2 762 252	- 49 583
- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
Passif						
- Dettes envers les établissements de crédit	627 136	670 660	43 524	732 366	762 533	30 167
- Dettes envers la clientèle	1 897 082	2 338 370	441 288	2 326 393	2 326 168	- 225
- Dettes représentées par un titre	607 408	624 138	16 730	623 095	631 148	8 053
- Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

Note 43 : INFORMATIONS DIVERSES

Dividendes

L'entité consolidante a prévu de verser hors groupe CMCIC : 3 147 milliers d'euros.

Informations sur les parties liées

En milliers d'euros	31.12.2009			31.12.2008		
	Entité consolidées par intégration globale	Entité consolidées par intégration proportionnelle	Entité consolidées par mise en équivalence	Entité consolidées par intégration globale	Entité consolidées par intégration proportionnelle	Entité consolidées par mise en équivalence
Actif						
- Prêts et créances sur établissements de crédit <i>dont comptes ordinaires</i>	0 0	0 0	0 0		0 0	0 0
- Prêts et créances à la clientèle	0	0	0	0	0	0
- Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0
- Actifs disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
- Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
- Actifs divers		0	0		0	0
Passif						
- Dettes envers les établissements de crédit <i>dont comptes ordinaires</i>	0 0	0 0	0 0		0 0	0 0
- Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
- Passifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0
- Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0
- Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0
- Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

55

Rémunération des dirigeants

En milliers d'euros	Salaire Part fixe	Salaire Part variable	Avantages en nature	Total
Principaux dirigeants	857	0	18	875

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel d'Anjou, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- la vérification spécifique prévue par la loi

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercices professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Le provisionnement des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significatif dans toute activité bancaire : le Groupe Crédit Mutuel d'Anjou constitue des provisions pour couvrir les risques de crédits inhérents à ses activités (notes 4.1 et 4.2 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions afin de nous assurer du caractère raisonnable de ces estimations.

- Votre Groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 4.4 et 4.5 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Nantes et Courbevoie, le 30 mars 2009

COGEX



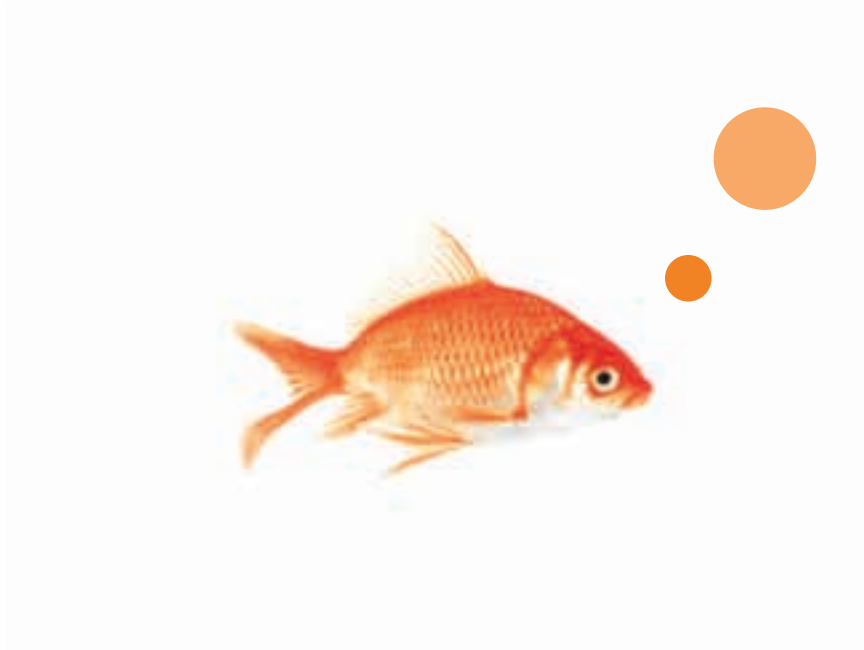
Alain Siloret

MAZARS



Pierre Masieri

Commissaires aux Comptes



COGEX

5, rue Albert Londres – 44 303 Nantes

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 189 405 EUROS - RCS NANTES 863 801 023

MAZARS & GUERARD

MAZARS

61, rue Henri Regnault - 92 400 Courbevoie

Tél : +33 (0) 1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153